

NOTE D'INFORMATIONS FIN DE SAISON PLAN « J'APPRENDS A NAGER » 2016

Les activités du plan « J'apprends à nager » 2016 vont prendre fin dans quelques jours.

Dans ce contexte, afin d'anticiper les démarches à réaliser pour cette fin de saison sportive nous vous adressons ci-dessous les informations pratiques qui ont vocation à vous accompagner dans vos démarches.

I) LICENCES :

(Réf. pages 5 et 6 du cahier des charges « J'apprends à nager » 2016)

Dans le cadre de cette opération, la Fédération Française de Natation a mis à disposition une licence/assurance spécifique « Savoir-Nager » à destination des enfants âgés de 6 ans (*nés en 2010*) à 12 ans (*nés en 2004*). Le coût de cette licence/assurance est fixé à 15€ (TTC) par pratiquant pour toute la durée du stage d'apprentissage.

Les clubs engagés dans ce dispositif ont l'obligation de licencier tous les pratiquants ayant pris part à ce programme.

Seuls les participants de cette opération « J'apprends à nager » peuvent être licenciés au tarif spécifique de la licence « Savoir-Nager ».

Il est à noter que cette licence « Savoir-Nager » concerne uniquement de nouveaux publics (pas de renouvellement).

Attention : lors de la prise de licences via extraNat pour le dispositif « J'apprends à nager », si le club omet de cocher la case « Savoir-Nager », le montant spécifique de la licence applicable au plan « J'apprends à nager », 15 euros (TTC) par licencié, ne pourra être pris en compte. Dans ce cas de figure, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Il est à noter que dans les cas suivants, une licence fédérale « classique », aux tarifs en vigueur, peut être souscrite dans le cadre de cette opération « J'apprends à nager » :

- Renouvellement d'une licence fédérale
- Inscription de pratiquants nés après 2010 ou avant 2004, dans des proportions raisonnables pour ne pas dénaturer les bénéficiaires initiaux de ce dispositif.

Le cas échéant, ces licences fédérales « classiques » devront faire l'objet d'une information spécifique auprès de la FFN, notamment lors de la remise du bilan afin d'être prises en compte dans l'évaluation de votre activité.

Important : les licences devront impérativement être saisies avant le dimanche 4 septembre 2016.

Dans le cas contraire, celles-ci ne pourront être prises en compte sur la saison 2015/2016. Dans ce cas de figure, vous ne pourrez pas prétendre percevoir l'aide financière fédérale dédiée dans le cadre de ce dispositif.

II) TEST SAUV'NAGE DE L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE :

(Réf. pages 2, 5, 6 et 7 du cahier des charges « J'apprends à nager » 2016)

A l'issue du stage d'apprentissage, les éducateurs sportifs proposent ou ont proposé aux pratiquants le passage du test Sauv'nage de l'Ecole de Natation Française.

A l'issue de ces sessions de passage de tests, l'éducateur sportif responsable de la session, ou un représentant du club, doit enregistrer dans la rubrique ENF du logiciel Extranat de la FFN les résultats de ces sessions Sauv'nage, **impérativement avant le dimanche 4 septembre 2016** ; délai de rigueur.

III) BILAN « J'APPRENDS A NAGER » 2016 :

(Réf. pages 4, 7 et 8 du cahier des charges « J'apprends à nager » 2016)

Nous vous rappelons qu'à l'issue de votre activité « J'apprends à nager », **un bilan de l'opération doit être réalisé et transmis au Département Développement de la Fédération Française de Natation avant le vendredi 9 septembre 2016**, délai de rigueur, pour l'élaboration du bilan national.

Ce bilan doit impérativement faire état de l'ensemble des activités « J'apprends à nager » développées par les structures fédérales durant la saison sportive 2015/2016, sur les périodes éligibles*, s'échelonnant des vacances de la Toussaint 2015 jusqu'aux vacances de la Toussaint 2016.

* Périodes éligibles :

- Toutes périodes de vacances scolaires (Toussaint 2015, Noël 2015, Hiver 2016, Printemps 2016, estivales 2016 et Toussaint 2016)
- Temps d'activités périscolaires
- Et week-ends

Pour les vacances de la Toussaint 2016, un bilan complémentaire devra impérativement être adressé à la FFN **avant le jeudi 10 novembre 2016**, délai de rigueur, afin d'intégrer le bilan national et percevoir les aides financières fédérales correspondantes.

Le bilan « J'apprends à nager » doit être composé :

1) De l'ensemble des données chiffrées (nombre de pratiquants, fréquentation de ces derniers, nombre de diplômes Sauv'nage délivrés, ...) pour l'ensemble des stages « J'apprends à nager » développés sur la saison sportive 2015/2016, sur les périodes éligibles, s'échelonnant des vacances de la Toussaint 2015 jusqu'aux vacances de la Toussaint 2016.

Pour ce point, nous vous adressons le bilan quantitatif type FFN 2016 qu'il faudra impérativement nous retourner par mail, **avant le vendredi 9 septembre 2016**, en format informatique (fichier Excel), dûment rempli, aux adresses mails suivantes : vincent.briere@ffnatation.fr et vincent.hamelin@ffnatation.fr

2) D'un bilan qualitatif, faisant notamment état des points positifs et négatifs de ce dispositif que vous avez relevés et des éventuelles difficultés que vous auriez rencontrés. Ce bilan peut être adressé sur papier libre et/ou par mail.

3) D'un bilan financier complet faisant notamment état des aides et subventions allouées par les partenaires institutionnels.

4) D'une revue de presse

Pour ce point, il s'agit de nous retourner tout article, interview et autres documents parus dans la presse locale. Vos retours permettront l'élaboration d'une revue de presse nationale qui permettra d'identifier la couverture médiatique de ce dispositif 2016.

Pour ces documents, nous vous invitons à nous retourner vos fichiers (en format JPG ou PDF) par mail, à l'adresse suivante (vincent.briere@ffnatation.fr), ou à défaut, par voie postale. Ces documents devront comporter la date de parution et la source du média.

IV) AIDES FINANCIÈRES :

(Réf. page 8 du cahier des charges « J'apprends à nager » 2016)

Nous vous informons que les aides financières seront versées, selon les conditions du cahier des charges, à l'issue de l'opération après la remise de l'ensemble des bilans et après traitement de ces derniers par les services fédéraux.

Pour percevoir les aides financières fédérales, les clubs engagés dans ce dispositif ont l'obligation de licencier tous les pratiquants ayant pris part à ce programme.

Pour information, tout retard de remise de bilans entrainera un retard de versement des aides financières pour l'ensemble des structures.

Si chacun est en mesure de respecter les délais fixés, les aides financières devraient être fin novembre 2016. A ce titre, vous recevrez une facture pré-remplie, élaborée par nos soins, qui détaillera l'ensemble des aides à percevoir par votre structure en fonction de l'activité que vous aurez développée. Celle-ci devra nous être retournée dûment complétée et signée.

X) SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT :

Vos contacts privilégiés pour tout renseignement complémentaire sur ce dispositif :

Monsieur Vincent BRIERE

Agent de développement du Département Développement de la FFN

Tel : 01 41 83 87 73

Email : vincent.briere@ffnatation.fr

Monsieur Vincent HAMELIN

Responsable Département Développement de la FFN

Tel : 01 41 83 87 66

Email : vincent.hamelin@ffnatation.fr

Bonne fin de saison à toutes et à tous !